



fonction administrateur / chômage

Par **elisa1410**, le **02/02/2012** à **22:41**

Bonjour,

Je suis actionnaire non majoritaire et administrateur dans la SA familiale dps 20 ans. Je suis également, depuis 9 ans, salarié employé dans cette société, sans toutefois occuper de poste de direction. Je précise en outre que cet emploi est tout à fait réel.

Cependant je n'ai, au regard de l'assurance chômage aucun droit au chômage en cas de perte d'emploi du fait de mon statut d'administrateur ; mon contrat de travail n'est semble t-il pas reconnu.

Si je démissionne de mon mandat social mon contrat de travail devient-il alors "valable" au yeux de pôle emploi et puis-je alors bénéficier en cas de perte d'emploi d'une couverture chômage ?

Dans l'affirmative y a t-il un délai de carence durant lequel je ne sois pas couverte et au bout de quel délai se prescrit-il ?

Merci bcp

Par **P.M.**, le **03/02/2012** à **12:28**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez cotisé pendant ces années même si vous n'aviez pas droit à indemnisation...

Par **elisa1410**, le **04/02/2012** à **08:05**

Bonjour,

Oui j'ai cotisé depuis 20 ans ! La constitution d'un dossier de demande de remboursement de cotisations sur les 3 dernières années est par contre en cours.

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/02/2012** à **09:46**

Bonjour,

Alors bien sûr, il ne faudrait pas y compter...